

PARIS ACTION CLIMAT CHARTRE D'ENGAGEMENT PARTENARIALE POUR LE CLIMAT

Face au défi majeur du dérèglement climatique, la Ville de Paris et le partenaire s'accordent sur la nécessaire participation à l'effort commun de réduction de l'empreinte carbone du territoire parisien et d'adaptation aux aléas climatiques à venir et ce dans le cadre des objectifs du Plan Climat Énergie de Paris.

ETAPE 1
J'ADHÈRE

ETAPE 2
JE M'ENGAGE

ETAPE 3
JE RÉALISE



Le chiffre d'affaires de Vinci Île-de-France est de 6 100 M€ en 2014, soit 15% du chiffre d'affaires Groupe.

- 312 implantations
- 29 300 collaborateurs sur 18 000
- 40 000 chantiers



Les métiers et activités de VINCI sont directement liés aux défis de la croissance verte. Ses entreprises s'efforcent de limiter l'impact environnemental de leurs activités. Les offres développées par les entreprises du Groupe contribuent à :

- réduire les quantités de matériaux mise en oeuvre pendant les travaux
- réduire les consommations énergétiques des ouvrages
- préserver la biodiversité.



LES ENGAGEMENTS DE VINCI

En signant la présente charte, Vinci, conscient de l'impact des activités économiques sur les enjeux climatiques, devient acteur du Plan Climat Énergie de Paris. Suivant les moyens dont il dispose, il définit son niveau d'engagement à la signature de la charte en cochant l'une des cases suivantes.

À l'occasion du bilan annuel de ses engagements, le partenaire pourra passer à l'étape suivante en amendant le présent document.

Cette charte se décline en 3 étapes.

Le partenaire s'engage à atteindre l'étape 3 à l'horizon :



2015



2016



2018



ETAPE 1 J'ADHÈRE

En signant la charte, le partenaire devient acteur du Plan Climat Énergie de Paris.

Il s'inscrit dans les objectifs généraux à 2020 de lutte contre le dérèglement climatique au côté de la Ville de Paris et participe à l'adaptation du territoire parisien aux aléas climatiques. Il assure sur son domaine de compétence et en fonction des moyens dont il dispose la mise en œuvre d'actions concrètes pour réduire l'empreinte carbone de Paris.

En adhérant à la présente charte, le partenaire :

- ✓ Prend conscience des enjeux climatiques et de son rôle dans la maîtrise des consommations énergétiques, la réduction des émissions des gaz à effet de serre et l'adaptation nécessaire de Paris au futur contexte climatique
- ✓ Diffuse en interne et auprès de ses partenaires (clients, fournisseurs) les engagements et mesures du Plan Climat de Paris
- ✓ Implique son personnel dans la démarche
- ✓ Nomme un référent « Paris Action Climat »
- ✓ Participe aux travaux du club des partenaires et rend compte de son avancement
- ✓ Met en place des séances de formation/sensibilisation de son personnel



En s'engageant, le partenaire intègre la contrainte climatique dans son activité. Il définit les objectifs qu'il portera à l'horizon 2020.

ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX

En signant, le partenaire :

- ✓ Établit une évaluation énergétique et carbone de son activité
- ✓ Fixe des objectifs audacieux à l'horizon 2020
- ✓ Se dote des outils de quantification des économies

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Le partenaire s'engage à développer des actions sur les domaines de :

- ✓ ACTIVITÉS
- ✓ ÉNERGIE

ETAPE 2 JE M'ENGAGE



ETAPE 3

JE RÉALISE

Afin de rendre opérationnel l'engagement du partenaire, il met en œuvre au travers d'un plan d'actions les moyens garantissant l'atteinte des objectifs à 2020 qu'il s'est fixé à l'étape 2.

ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX

Pour atteindre ses objectifs, le partenaire :

- ✓ Met en œuvre des actions garantissant à terme l'atteinte des objectifs fixés à l'étape 2
- ✓ Réalise et communique un bilan annuel de ses engagements dans le cadre du club des partenaires

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Pour atteindre ses objectifs, le partenaire déclinera plus spécifiquement son action sur :

1. ACTIVITÉS

- ✓ Démarche développement durable et innovation OpenWork sur 50% des projets de bureaux
- ✓ Déploiement d'une nouvelle méthode d'estimation personnalisée et maîtrise des charges en immobilier résidentiel en accession privée Ecosim sur 15 bâtiments pilotes

2. ÉNERGIE

- ✓ Performance énergétique : management et optimisation des consommations des équipements urbains avec la solution City App pour une réduction minimale de 30%





LES ENGAGEMENTS POUR PARIS

25 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre

25 % de réduction des consommations énergétiques

25 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique

S'adapter aux évolutions du climat



LES ENGAGEMENTS DE VINCI

2015

ETAPE 1: J'ADHÈRE

Le partenaire prend part à la démarche lancée par la Ville de Paris, il devient **ACTEUR DU PLAN CLIMAT ÉNERGIE DE PARIS**.

Il garantit la tenue des objectifs tels que décrits dans la présente charte.

2015

ETAPE 2: JE M'ENGAGE

Le partenaire s'engage sur les objectifs suivants à l'horizon 2020 :

-30 % de gaz à effet de serre

Date de référence: 2009

Périmètre : émissions de CO₂ scopes 1+2 du Groupe à activité constante.

2015

ETAPE 3: JE RÉALISE

Le partenaire met chaque année les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de 2020 et rend compte du **BILAN DES ÉCONOMIES RÉALISÉES DANS L'ANNÉE** et depuis l'adoption de la charte au club des partenaires.

Charte d'engagement partenariale pour le climat entre:

Le Maire de Paris

et

Pour Vinci

Anne HIDALGO

Fait à Paris le